



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Proposition de participation d'une délégation du Département du Bas-Rhin au Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Poitiers/Mandat spécial**

**Rapport n° CP/2016/438**

**Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer de décider de la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Département du Bas-Rhin au 86e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Poitiers.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 86<sup>e</sup> congrès du 5 au 7 octobre 2016 au Futuroscope (Vienne).

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation d'une délégation du Département à cette manifestation dont les débats porteront sur l'ajustement de l'équilibre budgétaire à la solidarité, la volonté de porter l'innovation territoriale vers l'espace rural et l'élaboration de nouvelles politiques publiques dans le cadre institutionnel nouveau.

Cette délégation serait composée des 8 représentants suivants :

- Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental
- Monsieur BAUER, Monsieur MEYER, Madame DOLLINGER, Madame ESCHLIMANN, Vice-présidents
- Monsieur GARNIER, Directeur général des services du Département
- Madame STAUB, Directrice de Cabinet
- Madame STENGER, Chef de Cabinet

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 6 300 € TTC maximum, comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport, l'hébergement et les repas.

Je vous prie de bien vouloir délibérer de l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Département du Bas-Rhin en vue de participer au*

*86e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui se tiendra du 5 au 7 octobre 2016 au Futuroscope (Vienne).*

*Elle approuve par ailleurs la composition de cette délégation, conformément à la présentation des représentants de la collectivité figurant dans le présent rapport.*

*Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 6 300 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport, hébergement et repas).*

*Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.*

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY